



CCEP Normandie du 13 février 2024

Déclaration liminaire CGT Enseignement privé

Madame la Rectrice,

Cette CCEP se déroule dans un contexte inédit. Le passage éclair du ministre ATTAL, remplacé par l'apparition fugace de la stupéfiante Ministre OUDÉA-CASTÉRA aura laissé deux empreintes :

- Un timing incroyablement difficile à tenir puisque aucune décision ne se prend plus depuis presque deux mois au niveau ministériel, avec les conséquences qui en découlent au niveau académique,
- Des réformes « patates chaudes » que personne, maintenant, n'arrive à assumer tant les différents interlocuteurs se sont rendu compte qu'elles étaient inapplicables ou inefficaces. À commencer par la réforme du collège, le « choc des savoirs » et ses fameux groupes de niveaux.

On se retrouve donc aujourd'hui pour travailler lors d'une CCEP alors que les documents sur les moyens qui vont nous être présentés n'ont pas été validés par le ministère et sont susceptibles de modifications. Ce n'est pas sérieux.

La situation en Normandie, comme les années précédentes, est inquiétante. Chaque année nous perdons des postes. Plusieurs dizaines encore pour la rentrée 2024, dans le 1^{er} degré comme dans le 2nd. Il s'agit encore une fois d'une démarche comptable que nous contestons. Comment la perte de 134 élèves en Lycées généraux et Technologiques (et cela reste une estimation statistique) peut justifier de supprimer 23,5 ETP (équivalent temps pleins sur ce niveau) ? C'est bien à nouveau d'une forte dégradation des conditions de travail pour les personnels et pour les élèves qu'il s'agit.

En ce qui concerne spécifiquement l'enseignement catholique en Normandie, force est de constater que les coûteuses stratégies pour tenter d'attirer de nouveaux élèves ne fonctionnent pas. Les heures de cours supprimées pour organiser des célébrations religieuses ou les grands rassemblements de communication ne sont manifestement pas ce qu'attendent les familles pour inscrire leurs enfants dans nos établissements. Respecter les règles, y compris sur l'utilisation des moyens publics ou sur les programmes, serait peut-être une hypothèse à tester.

A l'instar de ce qu'a déclaré notre nouvelle ministre, il est temps que l'administration, ici le rectorat, procède à un véritable contrôle des moyens attribués aux établissements privés. Au niveau de la DHG, nous demandons à nouveau la communication des DHG finalisées attribuées après ajustement. Quant à l'attribution des PACTES, qui s'est faite dans un flou artistique dans de nombreux établissements, comme nous l'avions prévu, nous souhaitons la totale transparence.

La carte des formations connaît peu d'évolution cette année, notamment en Lycée Professionnel, et c'est une bonne nouvelle. Espérons que cela dure, ce qui n'est pas évident compte tenu de la réforme de la voie professionnelle et de la volonté de développer l'apprentissage à marche forcée, au détriment, parfois, des jeunes.

Le reste des sujets qui préoccupent les enseignants (salaire des enseignant·es, précarité croissante, reclassement des maîtres délégués, reconnaissance de notre travail...) sera abordé dans d'autres instances. La CGT Enseignement privé continuera à y porter la voix des personnels.

Merci pour votre attention

Marie-Edith ANDRE
CGT Enseignement privé